



ASPECTS SEMANTIQUES DU RISQUE
Vocabulaire lié au risque à travers une analyse bibliographique

S. BONNEFOUS, M.H. MASSUELLE, V. RICHARD

Note SEGR/LSEES-96/123

Décembre 1996

Mise à jour Mars 1997

Ce document a été réalisé dans le cadre du groupe de travail « Aspects sémantiques du risque » de l'Observatoire de l'opinion sur les risques et la sécurité. Les définitions reportées dans l'ordre alphabétique sont issues des sources suivantes :

BIBLIOGRAPHIE :

Dictionnaires, encyclopédies

Anglais : Dax

DA1 :	The VNR dictionary of environmental health and safety, F.S. LISELLA editor, New York, 1994.
--------------	---

Français : Dfx

DF1 :	Dictionnaire de l'Académie Française A à Enz : 9ème édition, 1994 - Eo à Z : 8ème édition, 1938.
DF2 :	Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, (éd. 1984).
DF3 :	Encyclopédie Universalis (édition 1993).
DF4 :	Dictionnaire de psychologie, R. DORON, F. PAROT, PUF, 1991.

Ouvrages, articles, documents

Anglais : Oax

OA1 :	The tolerability of risk from nuclear power stations, HSE, 1992.
OA2 :	A guide to Risk Assessment and Risk Management for Environmental Protection, HMSO, 1995.
OA3 :	RISK : analysis, perception and management, report of a Royal Study Group, 1992.
OA4 :	Generic terms and concepts in the Assessment and Régulation of Industrial Risks, Health and Safety Executive, HSE, 1992.
OA5 :	Risk assessment methods, approaches for assessing health and environmental risks, V.T. Covello, M.W. Merkhofer.
OA6 :	The management of risk to Society from potential accidents, Mr Allen, Mr Garlick, Mr Hayns.

Français : Ofx

OF1 :	Commission du Codex alimentarius, FAO/OMS, version de Septembre 1995.
OF2 :	« Maîtriser les risques », JF. BARBET, Préventique-Sécurité, n° 26, Mars-Avril 1996.
OF3 :	Revue « RISQUES », les cahiers de l'Assurance.
OF4 :	« L'évaluation et la gestion des risques d'accidents liés aux activités industrielles », P. HUBERT, rapport final du groupe d'experts du Comité de l'environnement de l'OCDE, 28.06.1988.
OF5 :	Epitomé « Management de la sécurité d'entreprise, vocabulaire et concept », Association Qualité-Sécurité (AQS) pour le groupe de travail de l'Observatoire de l'opinion sur les risques et la sécurité du 20 Mars 1996.
OF6 :	Rapport du groupe de travail 7 « Enseignement-Terminologie » IEC. (Projet, document en cours de validation communiqué à l'Observatoire pour information).
OF7 :	<i>Maj</i> ; Glossaire des termes utilisés en gestion des risques - confédération européenne d'organismes de contrôle.
OF8 :	<i>Maj</i> ; Gestion de la sûreté de fonctionnement CEI - 300 - 3 - 9

La définition de chaque terme proposée par les auteurs apparaît dans la colonne « Sug. ».

Prop. : propositions de définitions faites au cours de la réunion du groupe de travail de l'Observatoire du 26 Septembre 1996.

SOMMAIRE

ACCIDENT.....	1
ALEA.....	2
AVERSION.....	3
CATASTROPHE.....	4
CONSEQUENCES.....	5
CONTAMINATION.....	6
DANGER.....	7
DETRIMENT.....	8
DOMMAGE.....	9
ESTIMATION DU RISQUE (QUANTIFICATION).....	10
EVALUATION DU RISQUE.....	11
EVENEMENT.....	13
FREQUENCE.....	14
GESTION DU RISQUE.....	15
GRAVITE.....	16
INCIDENT.....	17
MAITRISE DU RISQUE.....	18
MENACE.....	19
NUISANCE.....	20
PERIL.....	21
POLLUTION	22
PREVENTION.....	23
PROBABILITE.....	24
PROTECTION.....	25
RISQUE.....	26
RISQUE ACCEPTABLE.....	28
RISQUE NEGLIGEABLE.....	29
RISQUE RESIDUEL.....	30
RISQUE TOLERABLE.....	31
SECURITE.....	32
SURETE.....	34
VULNERABILITE.....	35

ACCIDENT

SOURCE	DEFINITION
DA1	Événement imprévu causant des dommages physiques aux biens et/ou la maladie, blessure ou mort d'une personne ou groupe de personnes sur le lieu d'habitation, de travail ou de loisir (An unplanned, unforeseen event that results in physical damage to property and/or the illness, injury or death of an individual or group of individuals in the home, workplace or leisure environment).
DF1	Sens classique : événement qui arrive de manière imprévue, en bien ou en mal. Autre sens : événement soudain pouvant entraîner des dommages plus ou moins graves.
DF2	Événement fortuit qui a des effets plus ou moins dommageables pour les personnes ou pour les choses. Événement inattendu, non conforme à ce qu'on pouvait raisonnablement prévoir, qui ne s'inscrit pas dans le cours des choses, mais qui ne le modifie pas fondamentalement (échec qui est un accident dans une brillante carrière)
DF3	Événement malheureux et inattendu , fruit de la fatalité. Ce qui arrive de fâcheux, subitement, par hasard, rarement. Etendue des dommages causés aux personnes et aux biens.
DF4	Événement inattendu peu fréquent, aux effets perturbateurs.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Événement ou conjugaison d'événements entraînant des dommages, notamment corporels, parfois mortels ou affectant durablement l' environnement . NB : nécessité de créer un classement des événements (légers, graves ...)
OF6	IEC : événement ou suite d'événements non planifiés entraînant des dommages corporels parfois mortels. Les événements dus à la malveillance font l'objet d'études particulières. Certains entrent dans la catégorie des événements non planifiés (accidents) ; d'autres peuvent avoir donné lieu à des analyses.
OF7	May Événement, de durée limitée, qui cause ou peut causer des préjudices corporels ou des dommages à des biens ou à l' environnement .
OF8	

Sug.	<i>Événement inattendu entraînant des dommages plus ou moins graves aux personnes, à la société, ou à l'environnement.</i>
-------------	--

Prop.	ÉVENEMENT INATTENDU ENTRAÎNANT DES DOMMAGES CONSIDERES COMME PLUS OU MOINS IMPORTANTS AUX PERSONNES, A LA SOCIETE OU A L'ENVIRONNEMENT.
--------------	---

Rq	
-----------	--

ALEA
Hazard

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Hasard favorable ou, plus souvent, défavorable. Incertitude due au hasard. Au pluriel : les inconvénients possibles, les risques éventuels. Tour défavorable que peuvent prendre les événements.
DF2	Tour imprévisible et le plus souvent défavorable pris par les événements et lié à une activité , une action. Risque.
DF3	
DF4	Une situation est dite aléatoire lorsque, dans des conditions de définition parfaitement déterminées, il n'est pas possible d'en prévoir l'issue avec certitude
OA1	
OA2	Une propriété ou une situation qui dans des circonstances particulières peut produire du tort.
OA3	Situation qui dans des circonstances particulières peut produire du tort.
OA4	Disposition d'une chose, d'une condition ou d'une situation à produire un tort (<i>injury</i>). Disposition peut être compris comme l'ensemble des propriétés qui peuvent ou non se réaliser mais qui sont inhérentes, à l'aléa, latentes et qui dans des conditions particulières se révèlent dangereuses (<i>harmful</i>). L'aléa est indistinguable de ses propriétés dangereuses. Des mots comme danger, menace , péril, ... peuvent être utilisés pour caractériser un aléa ou l'imminence de sa réalisation.
OA5	Situation concrète présentant une potentialité d'atteinte à la santé , de dommage à la propriété, à l' environnement ou à toute combinaison de ces dernières.
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	L' aléa (sinistre imprévisible et non délibéré) est une condition nécessaire de l'assurabilité des risques de pollution. Le risque pur (accident fortuit et soudain qui n'est pas la conséquence du déroulement normal des activités de production) et exogène est un aléa ; sa réalisation est un sinistre.
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Situation pouvant nuire à l'homme, à la société ou à l'environnement.</i>
------	--

Prop.	SITUATION D'INCERTITUDE POUVANT NUIRE A L'HOMME, A LA SOCIETE OU A L'ENVIRONNEMENT.
-------	---

Rq	
----	--

AVERSION

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Violente antipathie , répugnance extrême.
DF2	Sentiment d'antipathie violente, voire de répulsion. Vive répugnance, dégoût, horreur.
DF3	
DF4	Conduite par laquelle un organisme se détourne d'un objet, ou d'un autre organisme. Comportement qui, à l'opposé de l'appétence, correspond à un éloignement de l'objet aversif, par déplacement ou par sa mise hors du champ perceptif.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	L' aversion au risque est une tendance qui consiste à éviter ou à réduire certains risques plus que d'autres et induit de ce fait un consentement à payer davantage pour ce type de risque que pour des risques plus familiers ou moins redoutés.
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	Aversion pour le risque : hypothèse de comportement face au risque qui consiste à rejeter toute loterie dont l'espérance de gain est nulle. Concepts liés ou synonymes : demande d'assurance, prime de risque, riscophobie (néologisme gréco-québécois).
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Attitude d'évitement ou de réduction de certains risques plus que d'autres.</i>
------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

CATASTROPHE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Événement soudain qui , bouleversant le cours des choses, amène la destruction , la ruine, la mort, le désespoir.
DF2	Événement qui cause de graves bouleversements, ou accident de grande envergure causant des morts . Accident jugé grave par la personne qui en subit les conséquences.
DF3	
DF4	Bouleversement soudain de l'ordre des choses jusqu'alors perçu comme continu et contenu.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Événement inattendu qui cause de graves dommages, aux personnes, à la société ou à l'environnement.</i>
-------------	--

Prop.	ÉVÉNEMENT QUI SURVIENT A L'IMPROVISTE, QUI CAUSE DE GRAVES BOULEVERSEMENTS AUX PERSONNES, A LA SOCIÉTÉ OU A L'ENVIRONNEMENT.
--------------	--

Rq	
-----------	--

CONSEQUENCES

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	Les effets adverses ou le tort en tant que résultat de la réalisation d'un aléa entraînent une altération de la qualité de la santé de l'homme ou de la qualité de l'environnement dans le court ou le long terme.
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Effets néfastes qui résultent de la réalisation de l'aléa.</i>
------	---

Prop.	
-------	--

Rq	
----	--

CONTAMINATION

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Action de contaminer ; résultat de cette action. Contaminer : souiller, infecter , exposer en contact ou à l' action de quelque chose.
DF2	Propagation d'un mal, d'un vice , d'un défaut. Contamination radioactive : présence indésirable d'une substance radioactive dans un milieu (et en particulier dans l'organisme humain) ou sur une surface.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Présence d'une substance nocive dans un milieu et en particulier dans l'organisme humain ou sur une surface.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

DANGER

SOURCE	DEFINITION
DA1	Etat risqué, périlleux, dangereux, qui pourrait conduire à exposer des personnes à des risques sanitaires inutiles.
DF1	Ce qui constitue une menace pour la santé, la sécurité, les intérêts, l'existence de quelqu'un. Situation où une telle menace se fait sentir.
DF2	Situation où l'on est exposé à quelque chose qui légitime une inquiétude ; ce qui constitue une menace, un risque, qui compromet l'existence ou le bon état de quelque chose, quelqu'un ; péril ; risque.
DF3	
DF4	Tout ce qui peut porter atteinte à la liberté, la sûreté, l'intégrité d'un individu constitue un danger. Rapportée à un contexte susceptible d'entraîner des conséquences dangereuses, la notion de danger est associée à une double signification : celle de menace et celle de risque. La première débouche sur la notion de dangerosité d'une situation ou d'un état dangereux, la seconde sur celle d'évaluation d'un péril, d'une prise de risque.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	Fait référence aux conséquences nocives implicites dans un aléa. Ex: danger de mort par électrocution.
OA5	
OA6	
OF1	Agent biologique, chimique ou physique présent dans un aliment, ou état de cet aliment pouvant avoir un effet nocif.
OF2	
OF3	Situation d'un système où sont réunis tous les facteurs pouvant conduire à la réalisation d'un accident potentiel.
OF4	On désigne par là la nature de phénomènes pouvant créer des dommages : explosion, libération de gaz toxiques, radioactivité, incendie, pollution des eaux. En parlant d'un produit, il s'agira de ses propriétés indésirables.
OF5	Etat ou situation comportant une potentialité de dommages inacceptables (<i>notion de « champ de danger » : le risque n'apparaît qu'avec l'entrée d'une « cible » dans le « champ du danger »</i>). Etat ou situation de méfiance, de menaces. <i>Note : on peut se croire en danger et n'être pas réellement exposé ... et l'inverse.</i> Le danger est un état et le risque, sa mesure.
OF6	IEC : état comportant des dommages potentiels pour l'homme, l'entreprise et l'environnement. Ce qui compromet ou menace la sécurité, l'existence de personnes et/ou de biens.
OF7	<i>Maj</i> Etat ou condition dans laquelle une atteinte ou un dommage à la santé, aux biens ou à l'environnement est imminent.
OF8	<i>Maj</i> Source de préjudice (dommages physiques nuisibles à la santé, aux biens ou à l'environnement) potentiel ou situation comportant un préjudice potentiel.

Sug.	Conséquences néfastes associées à un aléa.
------	--

Prop.	
-------	--

Rq	
----	--

DETRIMENT
detriment, harm, injury
 ≠
benefit

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	Mesure numérique du tort attendu ou de la perte associée à un événement contraire, utilise usuellement une échelle choisie pour intégrer la possibilité de plusieurs événements contraires. Il intègre souvent le produit du tort et du risque et s'exprime en coûts (£), en perte d'années de vie, etc...
OA4	Fait référence à l' importance des conséquences indésirables impliquées ou supposées être impliquées dans la réalisation d'un aléa. Dans le cas d'un risque basé sur la réalisation d'un événement, le détriment pour les besoins de l'estimation du risque est une fonction de la probabilité et de la sévérité des conséquences adverses.
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug. | *Fait référence aux conséquences indésirables associées à la réalisation d'un aléa.*

Prop.

Rq

DOMMAGE
harmful

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Préjudice matériel ou moral, causé volontairement ou non, à un tiers. Dégât matériel causé aux choses.
DF2	Préjudice porté à quelqu'un , à ses biens par le fait d'un tiers . Dégât matériel causé aux choses.
DF3	En droit français, on entend par dommage ou préjudice l' atteinte matérielle ou le préjudice moral subi par une personne.
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	Perte de la qualité inhérente à une entité physique ou biologique
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	Les effets dommageables sont les effets indésirables d'un événement sur les personnes , les biens, les organisations. Ces effets peuvent être directs ou indirects par un enchaînement de cause-effet.
OF3	
OF4	On parle aussi de « détriment » (en anglais, parfois « damage » ou « adverse effect »). Il s'agit de la nature des conséquences jugées indésirables d'un événement : dommage économique, dommage sanitaire, détriment écologique ...
OF5	<i>Notion-clé dans l'approche sécurité, origine de l'arborescence deductive et du droit de recours.</i> Détérioration physique (<i>corporelle, matérielle, environnementale ...</i>) ou morale (<i>mentale, immatérielle ...</i>), conséquence directe ou indirecte, immédiate ou différée (<i>détriment</i>), consécutive à un événement considéré comme néfaste et socialement refusé.
OF6	IEC : dégâts, préjudices subis par les personnes, les biens internes ou externes. 3SF-1979 : préjudice causé par un système à son environnement passif conduisant à une diminution de l'intégrité physique des personnes ou de la valeur initiale des biens ou des équipements.

Sug.	<i>Effets néfastes d'un événement sur les personnes, la société, l'environnement.</i>
------	---

Prop.	
-------	--

Rq	
----	--

ESTIMATION DU RISQUE (quantification)

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DM	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	Concerne le résultat ou les conséquences d'un projet prenant en compte la probabilité d'occurrence.
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	
OF7	
OF8	May Processus utilisé pour obtenir une mesure du niveau des risques analysés. L'estimation du risque comprend les étapes suivantes : analyse de la fréquence, analyse des conséquences et leur intégration.

Sug. *Est la quantification du risque (probabilité d'occurrence et conséquences).*

Prop.

Rq

EVALUATION DU RISQUE
Risk Assessment

SOURCE	DEFINITION
DA1	Evaluation du risque : évaluation qualitative et quantitative en vue de définir le risque posé à la santé de l'homme et/ou à l'environnement par la présence ou potentielle présence et/ou l'usage de produits chimiques.
DF1	Action d'évaluer.
DF2	Action d'évaluer, de déterminer la valeur de quelque chose ; estimation.
DF3	L'évaluation pédagogique vise à effectuer un bilan (diagnostic), guider la prochaine étape de l'apprentissage, découvrir l'origine des difficultés. En sciences sociales, la finalité de l'évaluation n'est pas la production de connaissances générales mais la régulation de l'action dans un contexte particulier.
DF4	Terme générique désignant la supputation de la valeur ou de l'état, le plus souvent par référence à un idéal ou à une norme, en s'appuyant soit sur des appréciations subjectives, soit sur des mesures. Le terme d'évaluation a une acception beaucoup plus large que celle de mesure. Cette dernière est une description quantitative, alors que l'évaluation peut comprendre à la fois une description qualitative, une description quantitative et des jugements de valeur concernant la désirabilité. On peut distinguer trois groupes de définitions de l'évaluation : les évaluations pronostiques, les inventaires, les évaluations diagnostiques.
OA1	Evaluation du risque : trois données doivent être prises en compte : la probabilité, l'événement en lui-même, la gravité des conséquences.
OA2	Traite de la détermination de la significativité des risques estimés pour ceux qui en sont affectés; elle comprend donc des éléments de la perception
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	Evaluation des risques : évaluation scientifique de la probabilité que se produisent des effets néfastes pour la santé , connus ou potentiels, résultant de l'exposition de l'homme à des dangers d'origine alimentaire. Le processus comporte les étapes suivantes : identification des dangers ; caractérisation des dangers ; évaluation de l'exposition ; caractérisation des risques. La définition englobe l'évaluation quantitative des risques, qui met l'accent sur leur expression numérique, mais aussi leur expression qualitative, ainsi qu'une indication des incertitudes inhérentes à l'évaluation.
OF2	L'évaluation du risque comprend l'évaluation de l'impact du risque et de sa probabilité ; la combinaison de l'impact et de la probabilité donne la criticité.
OF3	Evaluer un risque nécessite d'évaluer la probabilité d'un événement et ses conséquences
OF4	Evaluation des risques : c'est l'estimation objective d'un risque. L'évaluation peut être quantifiée ou non. Si oui , elle peut porter sur l'estimation des probabilités, sur les conséquences ou sur les deux. On parle aussi d'analyse du risque (surtout quand il n'y a pas de quantification).
OF5	Attribution d'une valeur comparative à une grandeur complexe selon des modalités opératoires spécifiées. <i>Note : la méthodologie d'évaluation constitue un amont incontournable des progrès du management de la sécurité d'entreprise car toute décision raisonnable exige des évaluations comparatives entre les voies possibles.</i>
OF6	

EVALUATION DU RISQUE (suite)
Risk Assessment

OF7	<i>Maj</i>	Evaluation de la probabilité d'un événement indésirable et des blessures ou dégâts qui peuvent être causés en tenant compte de l'importance de leurs conséquences .
OF8	May	Processus par lequel on juge le caractère tolérable du risque sur la base de l'analyse du risque et en tenant compte de facteurs tels que les aspects socio-économiques et environnementaux.

Sug.	<i>Démarche formalisée qui comprend les étapes suivantes : Identification du risque, quantification du risque (probabilité et dommages), mise en perspective du risque.</i>
------	---

Prop.	
-------	--

Rq	
-----------	--

EVENEMENT

Event

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Ce qui arrive , ce qui survient. Se dit aussi de l'issue, du succès bon ou mauvais de quelque chose (l'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé).
DF2	Tout ce qui se produit, arrive ou apparaît ; fait ; incident ; circonstance. Fait d'une importance particulière ; fait marquant de l'actualité. Au pluriel : ensemble de faits qui créent telle ou telle situation, telle conjoncture.
DF3	En sociologie : l'événement est ce qui advient ; il peut être parfois prédit à l'avance, attendu comme un effet nécessaire à partir d'un certain enchaînement des causes ou de conditions préalables. Il se distingue de l'accident : l'accident est ce qui arrive aussi, mais d'une manière contingente et fortuite, ce qui aurait pu ne pas se produire.
DF4	Définition du GDEL : tout ce qui est capable de modifier la réalité interne d'un sujet
OA1	
OA2	Un événement contraire est une occurrence qui produit un tort . (<i>event</i>)
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Réalisation d'une éventualité considérée comme rupture aléatoire (non déterministe, non planifiée) dans l'évolution d'un système.
OF6	
OF7	<i>Maj</i> Situation provoquant un dérangement du système lié à une cause intrinsèque, à un équipement ou à une action humaine ou à une action qui lui est extérieure.
OF8	

Sug.	<i>Fait particulier aux effets indésirables ou néfastes pour l'individu.</i>
------	--

Prop.	<ol style="list-style-type: none"> 1. REALISATION D'UNE EVENTUALITE CONSIDEREE COMME RUPTURE PAR RAPPORT A LA SITUATION NORMALE. 2. FAIT NOTABLE AUX EFFETS INDESIRABLES.
--------------	---

Rq	
-----------	--

FREQUENCE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Répétition incessante d'une action , d'un fait. En physique : la fréquence dans un mouvement périodique est égale au nombre de fois que la période est contenue dans une seconde.
DF2	Caractère de ce qui se produit à intervalles assez rapprochés ; caractère de quelque chose dont on trouve de nombreux exemples ; répétition. Nombre de fois où une action, un phénomène , un fait se produit dans un temps donné : nombre d'occurrences d'un phénomène , d'un fait.
DF3	
DF4	En statistique descriptive, effectif correspondant à une valeur de la variable étudiée. Certains auteurs limitent l'usage de la fréquence à la proportion de l'effectif par rapport à l'effectif total , laquelle, multipliée par 100, donne le pourcentage. D'autres, s'alignant sur l'usage anglais, utilisent fréquence dans les deux cas, en précisant « absolue » dans le premier , « relative » dans le second.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	
OF7	<i>Maj</i> Nombre d'événements attendus se produisant dans un laps de temps donné.
OF8	

Sug. *Nombre de fois où un événement se produit dans des conditions données.*

Prop.

Rq

GESTION DU RISQUE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	Gestion des risques : processus consistant à mettre en balance les différentes politiques possibles compte tenu des résultats de l'évaluation des risques et, au besoin, à choisir et à mettre en oeuvre les mesures de contrôle appropriées.
OF2	Démarche de gestion du risque : planifier, acquérir les informations, modéliser l'exposition du programme aux risques, conduire le programme.
OF3	
OF4	<p>Gestion du risque : la gestion du risque recouvre un grand nombre d'opérations. Une de celle-ci est la façon concrète dont le contrôle du risque est exercé dans les entreprises et par les administrations. Une autre est la façon d'utiliser les résultats d'évaluations pour organiser ce contrôle, juger du caractère satisfaisant ou non de la sûreté des installations, ou enfin pour concevoir ces installations et choisir parmi des politiques de réduction des risques. Quand l'ambiguïté sera trop grande, on distinguera entre le « système de gestion du risque » qui renvoie aux pratiques des acteurs et « l'aide à la décision en matière de gestion du risque » qui renvoie à l'analyse des options disponibles et à la rationalisation des choix. La dernière acception est la plus fréquente ; elle englobe la prise en compte des facteurs économiques, sociaux, politiques pour parvenir à une décision en matière de risque. Les techniques d'aide à la décision comme l'analyse coût-bénéfice rentrent dans ce cadre. Y sont parfois rangées aussi les étapes d'évaluation des coûts des mesures de protection et leurs bénéfices.</p> <p>Il ressort que si l'évaluation du risque (cf. définition « évaluation des risques » supra, source OF4) peut être relativement bien définie, en revanche, la gestion du risque se conçoit plutôt par opposition à l'évaluation et elle exprime l'idée que lors des décisions, les conclusions sur le risque doivent être mises en perspective dans la réalité concrète des systèmes de production et avec les autres facteurs économiques et sociaux.</p>
OF5	
OF6	
OF7	
OF8	<i>Maj</i> Application systématique des politiques de gestion, des procédures et des usages aux tâches d'analyses, d'évaluation et de maîtrise du risque.

Sug.	<i>Définition et mise en oeuvre des méthodes, moyens et procédures propres à assurer la maîtrise du risque.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

GRAVITE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Se dit de l'importance des choses.
DF2	Caractère de ce qui est important, de ce qui ne peut être considéré avec légèreté, de ce qui peut avoir des suites fâcheuses. Caractère dangereux de quelque chose.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug. *Echelle associée à la quantification d'un dommage.*

Prop.

Rq

INCIDENT

SOURCE	DEFINITION		
DA1			
DF1	<p>Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire.</p> <p>En littérature (roman etc.) : événement plus ou moins important qui survient dans le cours de l'action principale.</p> <p>En matière de procès : difficulté, contestation accessoire qui naît, survient pendant l'instruction de la cause principale.</p>		
DF2	<p>Fait, événement de caractère secondaire, généralement fâcheux, qui survient au cours d'une action et peut en perturber le déroulement normal.</p> <p>Événement sans importance excessive mais qui peut entraîner des complications, des difficultés.</p> <p>Difficulté inattendue qui survient dans la réalisation d'un plan ou d'un projet, mais qui n'est pas susceptible de le faire échouer (incident de parcours).</p> <p>En génie nucléaire : processus anormal de fonctionnement d'un réacteur nucléaire, qui, grâce à l'intervention de mesures de protection appropriées, s'achève sans rupture d'aucune des barrières de confinement.</p>		
DF3			
DF4			
OA1			
OA2			
OA3			
OA4			
OA5			
OA6			
OF1			
OF2			
OF3			
OF4			
OF5	<p>Événement ou conjugaison d'événements dégradants n'entraînant pas de dommages corporels - la dégradation n'entraînant pas de perte matérielle significative - mais susceptible d'être considéré comme précurseur d'accident ou indice d'accident potentiel. « <i>L'analyse est à l'incident ce que la taille est au diamant</i> ». L'incident significatif peut dégénérer en accident.</p>		
OF6	<p>IEC : événement non planifié n'entraînant pas de dommages corporels, ni pertes. Indice d'accident potentiel.</p>		
OF7	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 10%;">May</td> <td>Événement soudain, imprévu, indésirable ayant des implications au niveau de la sécurité.</td> </tr> </table>	May	Événement soudain, imprévu, indésirable ayant des implications au niveau de la sécurité.
May	Événement soudain, imprévu, indésirable ayant des implications au niveau de la sécurité.		
OF8			

Sug.	<i>Événement entraînant des dommages peu importants.</i>
------	--

Prop.	EVENEMENT ENTRAINANT DES DOMMAGES CONSIDERES COMME PEU IMPORTANTS OU PEU SIGNIFICATIFS.
--------------	---

Rq	
-----------	--

MAITRISE DU RISQUE

SOURCE	DEFINITION
DA1	Maîtrise du risque : processus conduisant à évaluer les différentes réponses possibles face au risque et à en choisir une. Le processus de sélection exige nécessairement de considérer les facteurs juridiques, économiques et sociaux.
DF1	Acte par lequel on marque la supériorité dans un art ou dans une science.
DF2	Possibilité d'agir sur quelque chose ; fait de le dominer techniquement, intellectuellement, scientifiquement ; contrôle. Sûreté de l'exécution dans un domaine technique ou artistique.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	Démarche de maîtrise des risques : identifier les risques , estimer les risques, traiter les risques, vérifier le résultat du traitement.
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>1^{er} sens : objectif de la gestion du risque. 2^{ème} sens : ensemble des disciplines concourant à la réduction et au contrôle du risque, incluant l'évaluation et la gestion du risque.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

MENACE
Threat - Menace

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	<p><i>(Threat)</i> Comme danger fait référence à des conséquences implicites dans un aléa mais de manière à décrire plus précisément les circonstances de sa réalisation et de son imminence. Ainsi on peut dire qu'une menace s'approche, recule ou se réalise.</p> <p><i>Menace:</i> Caractérisation subjective d'une menace avec connotation émotive et possibilité de suggestion d'action malveillante ou délibérée.</p>
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Signe ou indice qui laisse prévoir des conséquences néfastes pour l'individu, la société ou l'environnement.</i>
-------------	---

Prop.	
-------	--

Rq	
-----------	--

NUISANCE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Mot non recensé (édition de 1938).
DF2	Tout facteur qui constitue un préjudice, une gêne, un désagrément pour la santé, le bien-être, l'environnement. Source de difficulté, de perturbation dans un contexte social, économique, psychologique, etc.
DF3	
DF4	Terme qui désigne les diverses conditions environnementales physiques d'origine sociale, telles que bruit, densité, pollution atmosphérique, etc., susceptibles d'avoir une incidence sur le comportement, les réactions émotionnelles et la santé des individus qui y sont exposés. Les effets des différentes nuisances, et notamment les efforts <i>d'adaptation</i> particuliers qu'elles imposent à l'individu, sont analysés en référence à la notion de stress environnementaux.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Détérioration souvent insidieuse de l'environnement et de la qualité de vie, généralement à caractère déterministe et continu ou permanent, contraire au dommage à caractère aléatoire, brusque ou exceptionnel.
OF6	

Sug.	<i>Altération de l'environnement ou de la qualité de vie, généralement à caractère chronique ou permanent.</i>
-------------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

**PERIL -
Péril**

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	Fait référence à un aléa qui est sur le point de se réaliser. Ainsi la mer constitue un aléa qui ne présente un péril pour les populations qu'en cas d'ouragan. Péril se rapporte à un aléa en « situation active » si le péril existe, alors la situation à risques a changé ; le danger n'est plus implicite dans l'aléa et aucune précaution ne sera suffisante pour écarter les conséquences négatives.
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug. | *Situation très probable aux conséquences néfastes pour les individus.*

Prop. |

Rq |

POLLUTION

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Profanation, souillure. Se dit aussi du péché d'impureté.
DF2	Action de polluer, de rendre dangereux, de dégrader un milieu naturel en répandant des produits toxiques ou en dégradant le site. Fait d'être pollué. A propos de l'atmosphère, il n'est pas souhaitable de faire une différence systématique entre les pollutions et certaines nuisances. Les pollutions atmosphériques modifient le milieu. Les émissions polluantes sont surtout le fait de l'homme.
DF3	On appelle pollution toute intervention de l'homme dans les équilibres naturels par la mise en circulation de substances toxiques, nuisibles ou encombrantes, qui troublent ou empêchent l'évolution naturelle du milieu. Pollution radioactive ou radio-contamination. Citation de la définition du Comité scientifique de la Maison Blanche (1965) : « la pollution est une modification défavorable du milieu naturel qui apparaît en totalité ou en partie comme le sous-produit de l'action humaine, au travers d'effets directs ou indirects altérant les modalités de répartition des flux d'énergie, des niveaux de radiation, de la constitution physico-chimique du milieu naturel et de l'abondance des espèces vivantes. Ces modifications peuvent affecter l'homme directement ou au travers des ressources en produits agricoles, en eau, et autres produits biologiques. Elles peuvent aussi l'affecter en altérant les objets physiques qu'il détient ou encore en enlaidissant la nature ». D'autres définitions, plus restrictives, limitent l'usage du terme de pollution au rejet de produits chimiques ou radioactifs dans l'environnement et désignent sous le vocable général de nuisance les autres altérations du milieu ambiant provoquées par l'homme (nuisance sonore, esthétique etc.).
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>Altération ou dégradation du milieu naturel et par extension du cadre de vie due à la présence d'agents toxiques, radioactifs, physiques, chimiques, biologiques dans l'environnement.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

PREVENTION

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Opinion préconçue, favorable ou défavorable , antérieure à tout raisonnement ou examen.
DF2	Ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal : organisation chargée de mettre en place ces dispositions.
DF3	En santé publique : la prévention primaire consiste à minimiser le nombre d'accidents ; la prévention secondaire à minimiser leur gravité, leurs complications et leurs séquelles ; la prévention tertiaire à minimiser les récidives.
DF4	Prévenir, c'est agir de façon à abaisser la probabilité d'occurrence d'un événement et limiter ses conséquences humaines ou sociales. En fonction de la nature de cet événement, l'action préventive peut se situer à divers moments de son évolution : soit en intervenant sur son incidence, en amont de sa manifestation ; soit en recherchant à diminuer sa prévalence et à réduire sa durée ; soit en limitant les effets de sa diffusion sur un territoire ou une population. La prévention conçue de façon protectrice peut s'appuyer également sur des actions de promotion d'attitudes et de pratiques techniques et sociales qui préconisent de nouveaux paradigmes d'adaptation.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	La prévention est la diminution de la probabilité d'occurrence d'une perte.
OF4	
OF5	Ensemble de méthodes , de techniques et de mesures prises en vue de réduire l'occurrence des risques. Ces mesures découlent de « <i>l'étude des dangers</i> » d'une installation , entreprise dès le stade de la conception : la maintenance , la surveillance, mais sans oublier la réglementation , l'information (<i>interne et externe si besoin</i>), la formation, la responsabilisation, l'entraînement (<i>au comportement en cas d'occurrence d'événements redoutés, à la gestion d'une crise</i>) et enfin l'utilisation de procédures opératoires écrites et rédigées selon les règles de « <i>l'assurance-qualité</i> ».
OF6	IEC : ensemble d'actions permettant de diminuer la probabilité d'occurrence d'un sinistre, sans pour autant diminuer le montant maximum s'il se réalise. 3SF-1979 : méthode ou comportement permettant de réduire le risque d'un type de sinistre .
OF7	May Réduction de risques grâce à des mesures et des moyens qui diminuent la probabilité qu'un événement se produise.
OF8	
Sug.	Ensemble de dispositions propres à réduire ou supprimer l'occurrence d'un événement et/ou les dommages associés.
Prop.	
Rq	

PROBABILITE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	Expression mathématique du hasard (par exemple 0,20 est équivalent à 20 pour cent ou à une chance sur cinq) partout où cet usage est possible mais dans bien des cas il ne s'agira que d'une vue prospective qui ne peut s'exprimer que qualitativement. Cette définition s'applique à l'occurrence d'un événement particulier dans une période de temps donnée ou comme un événement parmi un nombre d'événements possibles.
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	
OF7	<i>Maj</i> Possibilité qu'un événement arrive, exprimée par un nombre entre 0 et 1.
OF8	

Sug.	<i>Expression mathématique de l'occurrence d'un événement dans des conditions données.</i>
-------------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

PROTECTION

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Action de protéger , de défendre quelqu'un , de veiller à ce qu'il ne lui arrive point de mal. Signifie aussi action de prendre soin de la fortune , des intérêts de quelqu'un , de favoriser l'accroissement, le progrès de quelque chose.
DF2	Action de protéger, de défendre quelqu'un contre un danger , un mal , un risque ; secours, soutien, aide ainsi obtenus. Action de protéger , préserver quelque chose. Ce qui protège, assure contre un risque, un danger, un mal ; garantie, prévention.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Ensemble de méthodes, de techniques et de mesures destinées à réduire la gravité des risques et les conséquences d'un incident ou accident. On vise notamment à protéger les personnes et les biens contre des agressions de nature diverses (<i>rayonnement, projection, chute, feu, personnes, matières ... sans oublier les machines</i>) ou la malveillance : contrôle de niveau de nuisance ou de danger, équipement de sécurité, dispositifs (<i>automatiques ou non</i>), établissement de barrières provisoires ou permanentes en complément des barrières prévues à la conception, suivi des personnes exposées, Et aussi équipements (<i>de protection</i>), protections collectives et individuelles.
OF6	IEC : dispositifs, équipements mis en oeuvre pour empêcher si possible, ou pour limiter l' importance des effets d'une attaque ou d'un accident, au niveau d'un système informatique ou de l'un de ses composants.
OF7	<i>Maj</i> Mesures prises pour réduire les dommages causés par un événement.
OF8	

Sug.	<i>Ensemble de dispositions propres à réduire les conséquences d'un événement ou d'une situation néfaste.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

RISQUE
Hazard

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Risque : péril possible, hasard dangereux. Risquer : exposer à un danger possible. Courir le hasard de. C'est risqué : c'est osé.
DF2	Possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage ; danger. Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé ; péril. Fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger (avoir le goût du risque).
DF3	
DF4	
OA1	Le risque est la probabilité que quelque chose défavorable survienne (risk is the chance that something adverse will happen). Le risque signifie à la fois la probabilité et les conséquences de l'événement défavorable et indésirable. Dans le langage courant, il fait plus référence aux conséquences désagréables.
OA2	Une combinaison de la probabilité, de la fréquence, de l'occurrence d'un aléa défini et de l'amplitude des conséquences de cette occurrence.
OA3	Probabilité qu'un événement particulier se produise durant une période de temps donnée ou résulte d'une situation particulière. Tous les risques sont conditionnels bien que souvent les conditions sont implicites dans le contexte plutôt que explicitement définies.
OA4	Terme impliquant l'action face à l'incertitude. Le risque est un état ressenti comme une connaissance imparfaite; par l'évaluation du risque (<i>risk assessment</i>) on peut améliorer les chances d'amélioration de la situation. Le risque est le degré de vraisemblance (<i>chance</i>) que quelque chose de négatif se produise. Degré de vraisemblance étant pris au sens de probabilité, quelque chose, au sens de conséquence particulière qui peut être plus ou moins sévère.
OA5	La caractéristique d'une situation ou d'une action pour laquelle deux ou plusieurs issues sont possibles, l'issue particulière qui se réalisera est inconnue et au moins l'une des possibilités présente des effets indésirables. A rapprocher du sens commun ou risque implique quelque chose d'incertain et de non désiré.
OA6	Degré de vraisemblance d'événements indésirables spécifiés survenant dans une période donnée ou dans des circonstances particulières à partir de la réalisation d'un aléa spécifié. Peut être exprimé en terme de fréquence (nombre attendu d'événements spécifiés dans une période donnée) ou de probabilité (la probabilité qu'un événement particulier se produise à la suite de la réalisation d'un événement antérieur) en fonction des circonstances.
OF1	Risque : estimation de la probabilité que se produise un effet néfaste, pondéré en fonction de sa gravité, qui pourrait résulter de la présence d'un danger dans un aliment.
OF2	Le risque est un événement contingent et dommageable pour les personnes, biens et organisations. Contingent : Il peut se produire ou ne pas se produire en fonction de la réalisation d'une ou plusieurs causes Dommageable : Evénement qui engendre des effets indésirables sur les personnes, les biens ou les organisations.

RISQUE (suite)

SOURCE	DEFINITION
OF3	Risque majeur : risque à probabilité faible qu'un agent encoure une perte supérieure à sa richesse et soit en faillite. On utilise le mot « risque » pour l'incertitude qui est mesurable et l'on réserve le mot « incertitude » aux situations qui ne sont pas mesurables. Le risque se définit comme « la mesure du niveau de danger ». C'est une fonction (généralement le produit) de la probabilité d'un accident potentiel et des effets de cet accident. Le risque désigne toute incertitude probabilisable (définition classique).
OF4	Risques : dans certains cas, il s'agit de la probabilité d'occurrence d'un événement jugé indésirable. Dans d'autres cas, le terme évoque ses conséquences. Certains ont même proposé de l'utiliser pour le couple probabilité-conséquences. Enfin, le risque peut signifier la nature de cet événement. Malgré une nette préférence pour la première définition, il a été nécessaire d'utiliser le terme dans le sens qui peut recouvrir tout ou partie de ces définitions.
OF5	Acceptation commune : exposition à un danger. <i>Le risque apparaît avec l'introduction ou la présence d'une « cible » dans le champ du danger.</i> Management sécurité : évaluation des dommages encourus et de leur éventualité pendant toute la durée de l'exposition dans le champ du(des) danger(s). Mesure d'un danger quel que soit son caractère (<i>gravité</i>) ou son domaine (<i>technologique, financier, juridique, commercial, politique, environnemental, d'entreprise, ...</i>) et sa cible (<i>société, entreprise, installation, actants, produits ...</i>). L'indicateur habituel du risque de tout événement néfaste considéré comme indépendant est le produit (fréquence x gravité) intégré sur la durée d'exposition. Le risque global est une composition de risques, parfois indépendants mais généralement systématiques.
OF6	IEC : Risque : indicateur de danger, fonction de la probabilité de l'événement considéré et de la gravité de ses effets. IEC : Risque : événement redouté. Le risque est une grandeur mesurée à l'aide de sa probabilité d'occurrence et de la gravité de ses effets. 3SF-1979 : Risque : grandeur à deux dimensions associée à une phase précise de la vie du système et caractérisant un risque redouté par sa probabilité d'occurrence et le montant de la perte consécutive.
OF7	<i>Maj</i> Sources de nuisances ou de dommages potentiels à la santé, source de dommages aux biens ou à l'environnement ou combinaison de ceux-ci ou Fonction de la probabilité ou de la fréquence et de l'ampleur des conséquences d'un accident spécifique.
OF8	<i>Maj</i> Combinaison de la fréquence ou de la probabilité, et des conséquences d'un événement dangereux ou spécifié.

Sug.	<i>Le risque est une mesure de l'occurrence d'un événement indésirable et/ou la mesure associée à ses effets et conséquences.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

RISQUE ACCEPTABLE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	<p>Risque largement acceptable : risque négligeable en comparaison avec d'autres risques.</p> <p>Risque acceptable : un risque est considéré comme acceptable si, pour des raisons tenant à la vie ou au travail, nous sommes prêts à le prendre (for a risk to be acceptable means that for purposes of life or work, we are prepared to take it pretty well as it is).</p>
OA2	
OA3	
OA4	<p>Risque acceptable (ou largement acceptable) a le sens d'un risque qui peut se réaliser avec une occurrence de 1 par million et par année voire en dessous , qui n'affecte pas la vie courante étant entendu que toutes les précautions raisonnables sont prises.</p>
OA5	
OA6	<p>Des risques peuvent être acceptés s'ils ne sont pas reconnus en tant que risque ou s'ils le sont mais sont perçus comme insignifiants.</p>
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	<p>Risque acceptable pour les personnes : un risque n'est accepté que s'il y a contrepartie ou/et s'il est inférieur au risque déjà encouru. Or, au seul fait de « vivre » correspond un risque minimum, le « décès naturel ». C'est le réalisme de l'URSI, unité signifiante de fréquence du risque.</p> <p>Risque acceptable pour les entreprises : le risque acceptable ne se conçoit que dans le cadre résiduel, après la mise en oeuvre des mesures de prévention et de protection, notamment celles imposées par la législation et la réglementation en vigueur.</p>
OF6	<p>IEC : Risque acceptable : valeur d'un risque résultant d'une décision explicite établie de façon objective.</p> <p>3SF-1979 : Risque acceptable : valeur d'un risque résultant d'une décision explicite établie de façon objective. Il est parfois préférable pour certaines branches d'activité de parler du risque admissible ou du risque limite. La fixation du risque acceptable n'est pas le fait du spécialiste en sécurité.</p>

Sug.	<p><i>1^{er} sens : un risque est acceptable en référence à un objectif de sécurité donné.</i></p> <p><i>2^{ème} sens : un risque est acceptable s'il est inférieur à un seuil (par exemple, 10⁻⁶/an).</i></p> <p><i>3^{ème} sens ; risque avec lequel on consent à vivre en contrepartie d'un bénéfice et dans la mesure où il est contrôlé.</i></p>
-------------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

RISQUE NEGLIGEABLE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	Risque négligeable fait référence à un niveau de risque dont l'occurrence est de l'ordre de 1 par million et par année et au dessous, et dont la possibilité de réalisation n'affecte pas la vie courante.
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<i>1^{er} sens : un risque est négligeable s'il est inférieur à un seuil (par exemple, 10/an). 2^{ème} sens : risque dont on ne se soucie pas de l'occurrence au quotidien.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

RISQUE RESIDUEL

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Risque qui subsiste quand on a fait « de son mieux » en fonction du « possible actuel ». Ce n'est pas la définition qui pose le plus de problème, mais l'acceptation de son « existence incontournable ».
OF6	
OF7	May Risque qui reste quand toutes les mesures de prévention et de protection ont été mises en oeuvre.
OF8	

Sug.	<i>1^{er} sens : risque qui subsiste après avoir appliqué des mesures de réduction.</i> <i>2^{ème} sens : risque qui subsiste après avoir appliqué toutes les mesures de réduction disponibles.</i>
------	--

Prop.	
-------	--

Rq	
----	--

RISQUE TOLERABLE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	
DF2	
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	Risque que l'on ne peut pas considérer comme négligeable ou comme quelque chose que l'on peut ignorer mais que l'on doit garder présent à l'esprit et pour lequel on doit engager des mesures de réduction aussi tôt qu'il est possible.
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	
OF6	

Sug.	<p><i>1^{er} sens : risque que l'on doit considérer avec vigilance et chercher à réduire autant que raisonnablement possible.</i></p> <p><i>2^{ème} sens : risque inférieur à un seuil donné (par exemple, 10⁻⁵/an).</i></p>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

SECURITE¹

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'on n'a pas à craindre de danger. Signifie par extension tranquillité, absence de danger.
DF2	Situation réelle objective, dans laquelle quelqu'un , quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque. Situation de quelqu'un qui se sent à l'abri du danger, qui est rassuré, qui a le sentiment de n'avoir rien à craindre ; confiance. Absence ou limitation des risques dans un domaine précis (souvent avec un adjectif). Génie nucléaire : protection des personnes et des biens contre les dangers , nuisances et gênes de toute nature , résultant de la création, du fonctionnement et de l'arrêt des installations nucléaires fixes ou mobiles, ainsi que de la conservation, du transport, de l'utilisation ou de la transformation des substances radioactives naturelles ou artificielles. Ensemble des mesures qui visent à assurer cette protection.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	Sécurité d'entreprise : la sécurité absolue n'existant pas, nous appellerons sécurité l'état de confiance individuel ou collectif, lucide , raisonné, conditionnel, ressenti comme tel vis à vis des dangers encourus et des risques associés reconnus comme acceptable. <i>Note 1 : le terme sécurité, doublet récent de sûreté, n'est apparu que récemment. C'est le terme « sûreté » qui est utilisé avec le sens actuel de « sécurité dans les déclarations de 1789, 1795 et même encore de 1948 alors que le terme sécurité était en usage.</i> <i>Note 2 : quand la sécurité, d'état devient objectif, la sûreté est le principal moyen de l'obtenir à tel point que l'accolage d'un qualificatif au terme abstrait le fait virer au concret (exemple : sécurité civile, sécurité routière ...). En fait, sécurité et sûreté d'entreprise constituent un couple inséparable.</i> <i>Note 3 : le qualificatif « conditionnel » traduit le nécessaire « rationnel » mais pas toujours le suffisant, notamment dans la composante « émotionnelle ».</i> <i>Note 4 : la sécurité d'entreprise comporte en fait 2 domaines :</i> la « sécurité des installations et des systèmes » qui repose sur leur sûreté est l'affaire des spécialistes ; elle protège à la fois les opérateurs, les systèmes, les collectivités passives, l'environnement et l'entreprise, la « sécurité du travail » est l'affaire de tous pour parvenir à réunir les conditions optimales pour son objectif. Mais ceux qu'elle protège sont plutôt les individus livrés à eux-mêmes en dernier ressort.

¹ Définition de la sécurité nucléaire (DSIN, rapport d'activité 1995) : l'ensemble des dispositions prises pour assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers, nuisances ou gênes de toute nature, résultant de la création, du fonctionnement et de l'arrêt des installations nucléaires, fixes ou mobiles, ainsi que de la conservation, du transport, de l'utilisation et de la transformation des substances radioactives naturelles ou artificielles.

SECURITE (suite)

SOURCE	DEFINITION
OF6	<p>3SF-1979 : absence de circonstances susceptibles d'occasionner soit accident ou mort de personnel, soit dégradation ou perte d'équipements ou de biens.</p> <p>IEC : état de confiance vis à vis de l'acceptabilité d'un risque. La maîtrise de la sécurité est fonction de 4 volets : prévention, protection, intervention et réparation. Elle couvre 4 domaines : déterminisme, probabiliste, euristique et imprévisible.</p> <p>IEC : aptitude d'un système à ne pas générer d'événements susceptibles d'occasionner mort d'homme et/ou perte de biens. Absence de circonstances susceptibles d'occasionner soit accident ou mort de personnel, soit dégradation ou perte d'équipements ou de biens.</p>
OF7	<i>Maj</i> Etat dans lequel le risque est à un niveau acceptable.
OF8	

Sug.	<p><i>1^{er} sens : la sécurité est l'ensemble des dispositions prises pour éviter ou réduire les risques.</i></p> <p><i>2^{ème} sens : état d'un individu qui se sent à l'abri du risque.</i></p>
------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
----	--

SURETE

SOURCE	DEFINITION
DA1	Développement de systèmes et techniques propres à assurer que les personnes et leur environnement sont relativement à l'abri de circonstances pouvant causer une morbidité ou mortalité inutiles du fait de blessures ou maladies.
DF1	Eloignement de tout péril ; état de celui qui n'a rien à craindre pour sa personne ou pour sa fortune ; état de ce qui est à l'abri. Se dit aussi d'une mesure de précaution
DF2	Etat de quelqu'un ou de quelque chose qui est à l'abri, qui n'a rien à craindre ; sécurité. Dispositif de protection. Génie nucléaire : protection des personnes et de l'environnement naturel contre les risques présentés, du fait des rayonnements ionisants, par les installations où sont produites, transformées, mises en oeuvre ou stockées des substances radioactives ; ensemble des dispositions qui permettent d'assurer cette protection.
DF3	
DF4	
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	
OF4	
OF5	(= sécurité) : ensemble de dispositions concrètes (organisation, procédures, moyens ...) visant à éviter la surprise vis à vis des dangers et à limiter les dégâts en cas de dysfonctionnements. Ces dispositions contrôlables doivent permettre de prouver l'assurance-qualité. <i>La sûreté est la principale composante « rationnelle » de la sécurité.</i>
OF6	3SF-1979 : terme à éviter en sécurité des systèmes. IEC : ensemble de techniques et de méthodes permettant d'atteindre la sécurité.
OF7	<i>Maj</i> Mesures prises pour se préserver contre l'espionnage, le sabotage ou l'intrusion.
OF8	

Sug.	<i>Pour le nucléaire (reprise de la définition de la DSIN, rapport d'activité 1995) : au sein de la sécurité nucléaire, la sûreté nucléaire comprend l'ensemble des dispositions prises à tous les stades de la conception, de la construction, du fonctionnement et de l'arrêt définitif des installations nucléaires, pour prévenir les accidents et en limiter les effets. Elle comporte également les mesures techniques destinées, d'une part à limiter l'exposition des travailleurs aux rayonnements lors du fonctionnement normal des installations (y compris au cours des opérations d'entretien et de réparation) et, d'autre part à optimiser la gestion des déchets et des effluents radioactifs.</i>
-------------	--

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--

VULNERABILITE

SOURCE	DEFINITION
DA1	
DF1	Caractère de ce qui est vulnérable. Vulnérable : qui peut être blessé , qui offre prise.
DF2	Caractère de ce qui est vulnérable. Vulnérable : se dit de quelqu'un qui est exposé aux atteintes d'une maladie. Se dit de quelqu'un, de quelque chose qui, par ses insuffisances, ses imperfections, peut donner prise à des attaques ; exposé.
DF3	
DF4	Fragilité d'un système défensif. Notion qui tend à remplacer l'ancienne notion de prédisposition somatique et psychique : elle est temporaire ou chronique. L'épidémiologie estime la vulnérabilité de façon probabiliste comme facteur de risque.
OA1	
OA2	
OA3	
OA4	
OA5	
OA6	
OF1	
OF2	
OF3	Le concept de vulnérabilité vise à recouvrir en totalité la notion d'exposition aux risques , laquelle, à un niveau d'aléa constant, dépendra des caractéristiques des équipements et, pour une même nature d'équipement, découlera de l' intensité du risque.
OF4	
OF5	Etat tel qu'une agression aura des conséquences néfastes plutôt graves. Caractère ou état augmentant le niveau de risque, soit en augmentant la probabilité de survenance , soit en augmentant la gravité potentielle du dommage encouru.
OF6	IEC : Désigne les facteurs favorisant des attaques ou des accidents susceptibles de compromettre ou d'altérer un élément critique. Théorie permettant d'évaluer la nature et la quantité de protection que l'on doit accorder à des biens.

Sug.	<i>Etat ou degré de fragilité d'un système.</i>
-------------	---

Prop.	
--------------	--

Rq	
-----------	--